

Pau, le 02 juillet 2026

LE MAIRE DE LA VILLE DE PAU

ARRETE N°AT-2026-1098

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-20, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6 et R.2122-8 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.113-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Règlement de Voirie Communal approuvé par délibération n°19 du Conseil Municipal en date en date du 19 novembre 2018 ;

Vu l'Arrêté Municipal du 30 novembre 1932 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Pau et les arrêtés modificatifs subséquents ;

Vu l'arrêté municipal n°AT-2026-1054 délivré le 25 juin 2026 interdisant le stationnement rue Debussy et rue Massenet le mercredi 15 juillet 2026 de 07h00 à 14h00, dans le cadre de travaux pour le désherbage et le nettoyage des rues ;

Considérant que des travaux sur le réseau d'eau potable auront lieu rue Massenet, rue Charles Gounod et rue Georges Bizet, du mercredi 15 juillet au vendredi 14 août ;

Considérant par conséquent qu'il convient d'annuler l'opération de désherbage et de nettoyage ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} – L'arrêté municipal n°AT-2026-1054 délivré le 25 juin 2026 interdisant le stationnement rue Debussy et rue Massenet dans le cadre de travaux pour le désherbage et le nettoyage des rues, est retiré.

ARTICLE 2 – En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Pau, soit par courrier (50 Cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU Cedex), soit par la plateforme « www.telerecours.fr », dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune.

ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police et le service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune.

Publié le 06/07/2026